

CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE DU CAIRE**Séance du 10 avril 2018 à 18 h 00*****Compte rendu sommaire***

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Séance du mardi 10 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le dix avril à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MASSOT

Nombre de **conseillers en exercice** : 15 **Présents** : 8 **Absents** : 7 **Votants** : 10

Présents : Carlos BAPTISTA, Joseph CLARES, Jérôme FRANCOU, Holger GIERSCHE, Patrick MASSOT, Patrick MEYERE, Roland REYSZ, Jean-François SABOUL.

Absents non représentés : Yves BOUCHET, Rebecca MARIT, André MOSCADELLI, Stéphane RODRIGUEZ

Absents excusés et représentés : Sandrine GINIER John ENTRESSANGLE par Jérôme FRANCOU, Nadine MARTIN par Roland REYSZ

Monsieur Jérôme FRANCOU a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal**1 - Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2017/affectation du résultat**

Monsieur le maire présente les comptes administratifs 2017 du service général et des services annexes de l'eau et l'assainissement et du camping dont les résultats sont les suivants :

	<i>Section de fonctionnement</i>		<i>Section d'investissement</i>	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
B u d g e t général	668 602.31	708 979.36 Excédent : 40 377.05	101 340.85	148 479.03 Excédent : 47 138.18
Budget eau et assainissement	68 954.77	71 253.46 Excédent : 2 298.69	84 790.55 Déficit : 63 115.86	21 674.69
B u d g e t camping	25 531.16 Déficit : 10 737.07	14 794.09	32 590.99	203 602.11 Excédent : 171 011.12

Après réponses aux questions, Patrick MASSOT quitte la salle du Conseil.

Jérôme FRANCOU propose chaque compte administratif aux votes : approbation à l'unanimité.

Monsieur Patrick MASSOT est invité à rejoindre la salle du Conseil et est informé des votes. Il remercie l'assemblée et propose d'approuver les comptes de gestion 2017 établis par le comptable de la commune et qui font apparaître les mêmes résultats que les comptes administratifs. Les comptes de gestion sont approuvés à l'unanimité.

Monsieur le maire propose, selon les résultats de clôture de chaque budget (général et annexes), l'affectation comme suit :

	AFFECTATION	
	Fonctionnement 002	Investissement 1068
Budget général	40 377.05 €	///
Budget eau et assainissement	95 236.66 €	51 105.03 €
Budget camping	///	///

L'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

2 - Prêt relais auprès du Crédit Agricole/consolidation

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que pour faire face au paiement des premières factures relatives au projet de travaux de mise en conformité de la piscine et dans l'attente de l'encaissement des subventions qui s'y rattachent, la commune a souscrit un prêt relais auprès du Crédit Agricole. Le terme pour le remboursement du capital de ce dernier était fixé au 29/04/2017.

Il s'avère que le versement des subventions escomptées n'a pas été réalisé. Il indique que le remboursement de ce prêt relais a été effectué à hauteur de 47 000 € et il propose de consolider la part

restante, soit 79 000 €, par un emprunt à court terme, sur 5 ans. Le taux proposé par le Crédit Agricole est fixé à 1.59 %.

La consolidation du prêt relais est approuvée à l'unanimité.

3 – Vote des taux des contributions directes 2018.

Monsieur le maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2018 dressé par le Trésorier Payeur Général. Il indique que ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'Etat, et connaît chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale fixée par la loi de finances.

Il propose de reconduire les taux à l'identique pour l'année 2018 soit :

- Taxe d'habitation : 7.88 %
- Taxe sur le foncier bâti : 18,71 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 60,04 %

Le total des produits à taux constant est estimé à 191 391€.

Le maintien des taux de 2017 pour l'exercice 2018 est approuvé à l'unanimité.

4 – Vote des Budgets primitifs 2018

Monsieur le maire présente les budgets primitifs pour l'année 2018 équilibrés en dépenses et en recettes ainsi qu'il suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Budget général	754 664	329 201
Budget eau et assainissement	167 988	405 296
Budget camping	88 020	181 865

Le budget général, le budget de l'eau et l'assainissement et le budget camping 2018 sont votés à l'unanimité.

5 - Forêt communale/programme de travaux 2018

Monsieur le maire indique que comme chaque année, les services de l'office national des forêts proposent un programme d'actions à réaliser pour une gestion durable du patrimoine forestier de la commune. Pour 2018, ils préconisent des travaux d'entretien de la route forestière du Défens pour un montant de 900 € et l'entretien du périmètre (peinture) sur la route du Brask pour 1 086 €.

Après discussion avec le conseiller délégué à la forêt, le conseil municipal, à l'unanimité, ne retient pas le programme de travaux proposé par l'ONF pour l'année 2018.

6 - Marché de travaux pour l'aménagement du camping du Mousserein/nouvelle offre lot 2 électricité extérieure

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée le projet de travaux d'aménagement du camping du Mousserein et la consultation sous la forme d'un marché public à procédure adaptée qui a suivi.

Il donne lecture de la nouvelle offre présentée pour le lot 2 électricité extérieure après négociation.

LOTS	ENTREPRISE	MONTANT H.T. DE L'OFFRE
2- Electricité extérieure	PONS ELECTRICITE	18 138.00 €

Cette proposition est retenue à l'unanimité.

13 - Informations diverses

Patrick Massot informe les conseillers de la prochaine tenue de l'assemblée générale des communes forestières prévue le 20 avril à Digne-les Bains.

Une fiche d'inventaire des arbres remarquables est distribuée à chaque conseiller pour répertorier les arbres remarquables situés sur le territoire de la commune. Cet inventaire sera établi par le Géoparc de Haute Provence pour l'UNESCO.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20h50.

A LA MOTTE DU CAIRE, le 1er juin 2018

Le Maire,
Patrick MASSOT

